



Tribune février / mars 2025

DROIT DE VIVRE, DROIT DE MOURIR

Les débats sur la fin de vie doivent mener à un droit fondamental : mourir dans la dignité, tout en respectant les convictions de chacun.

Ce droit ne peut s'exercer sans un accès garanti aux soins palliatifs, dont le développement doit devenir une priorité sur tout le territoire. Ces soins sont essentiels pour offrir un accompagnement humain et médical aux personnes en fin de vie.

Pourtant, certaines souffrances, qu'elles soient physiques ou psychiques, restent insupportables et incurables, malgré les progrès de la médecine. C'est pourquoi nous avons le devoir d'accompagner, dans le respect de leur volonté et de leur liberté de conscience, ceux qui souhaitent mettre un terme à leur souffrance. Cela doit se faire dans un cadre légal strict, garantissant leur protection et celle des soignants.

Le débat sur la fin de vie est donc une question d'humanité et de justice, pour que chacun puisse choisir une fin de vie apaisée, en accord avec ses valeurs et sa dignité.

PARTI RADICAL 95 - PATRICIA FIDI
PFIDI@MAIRIE-VAUREAL.FR